

**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 157-1-2016**

---

**PRENEZ AVIS QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 4 octobre 2016**, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 157-1-2016** Règlement amendant le règlement concernant la création d'une réserve financière pour le nettoyage et la vidange des étangs des boues afin d'augmenter le montant de la réserve.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la greffière situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, aux heures régulières de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 23 novembre 2016 et publié le 29 novembre 2016.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville